

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LYON - 6901 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 26/06/2026 - B2026/036604 - 2019 B 08827 - 879 294 254 - 2F METAL

2F METAL
Société à responsabilité limitée au capital de 8 381 euros
Siège social : 24 rue Jean Moulin – 69330 JONAGE
879 294 254 RCS LYON

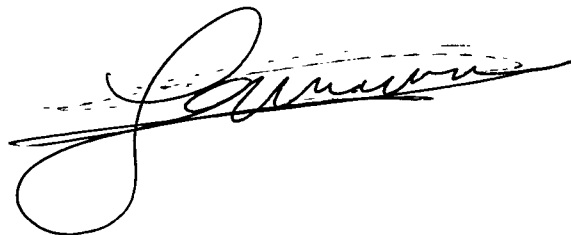
(la « Société »)

BILAN DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2025

CERTIFIE CONFORME

M. Fabrice FOURNIER

Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Fabrice Fournier', with a large, stylized flourish at the end.



2F METAL

30/09/2025

Bilan actif

Actif		Au 30/09/2025			Au 30/09/2024	
		Montant brut	Amort ou Prov.	Montant net		
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)	172 600		172 600	
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	TOTAL	172 600		172 600		
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions	10 000	2 000	8 000	
		Inst. techniques, mat. out industriels	151 235	43 712	107 522	10 997
		Autres immobilisations corporelles	53 560	27 977	25 582	18 665
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL	214 795	73 690	141 104	29 663	
	Immobilisations financières	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	6 399		6 399	5 293		
TOTAL	6 399		6 399	5 293		
Total de l'actif immobilisé		393 795	73 690	320 104	34 957	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	15 896		15 896	5 060
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services	2 500		2 500	4 800
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL	18 396		18 396	9 860	
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances	Clients et comptes rattachés	133 179	490	132 689	27 153
		Autres créances	11 784		11 784	21 989
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	TOTAL	144 963	490	144 473	49 143	
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :)				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	66 022		66 022	38 787		
TOTAL	66 022		66 022	38 787		
Charges constatées d'avance		6 654		6 654	900	
Total de l'actif circulant		236 035	490	235 545	98 690	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF		629 831	74 180	555 650	133 648	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				6 399	5 293	
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété		Immobilisations	Stocks	Créances clients		



Bilan passif

Passif		Au 30/09/2025	Au 30/09/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 8 381)	8 381	8 381
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	8 619	8 619
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	838	700
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	43 055	42 984
	Report à nouveau		
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	18 686	208
Situation nette avant répartition		79 579	60 893
Subvention d'investissement			
Provisions réglementées			
Total		79 579	60 893
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	309 787	31 814
	Emprunts et dettes financières divers (3)	10 000	11 800
	Total	319 787	43 614
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		240
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 601	14 863
	Dettes fiscales et sociales	67 683	14 036
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
Total		156 284	28 900
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance		476 071	72 754
Écart de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		555 650	133 648
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an		20 896
	à moins d'un an	476 071	51 618
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

2F METAL
Société à responsabilité limitée au capital de 8 381 euros
Siège social : 24 rue Jean Moulin – 69330 JONAGE
879 294 254 RCS LYON

(la « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 MARS 2026**

L'an deux mille
vingt-six, Le 26
mars, à 18 heures

Les associés de la société 2F METAL, société à responsabilité limitée au capital de 8 381 euros, divisé en 8 381 parts de 1 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance. L'Assemblée est présidée par Monsieur Fabrice FOURNIER, gérant associé.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président de séance, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des 8 381 parts ayant le droit de vote.

L'Assemblée est donc déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Rémunération de la gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2025,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de

FF

commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 dudit code.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2025.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2025 s'élevant à 18 686.51 euros de la manière suivante :

Au compte « Autres Réserves », 18 686.51 €

Portant ainsi son solde à 61 741.53 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué précédemment.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération allouée au cours de l'exercice écoulé au gérant, qui s'est élevée à un montant de 35 000 euros plus un avantage en nature de 718 euros, outre la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur la rémunération du gérant, lesquelles se sont élevées au titre de l'exercice écoulé à la somme de 25 903 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

FF..

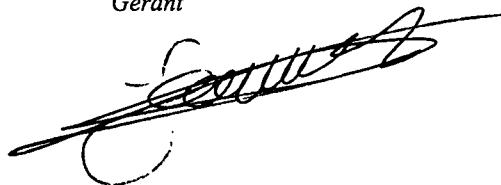
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant.

M. Fabrice FOURNIER

Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Fabrice Fournier', written over a horizontal line.